

/CS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 92-246 du 28 Août 1992

portant approbation du bilan et des comptes annexes de l'exercice clos au 30 Septembre 1991 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Borgou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991, portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques ;
- VU le Décret N° 91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-310 du 31 Décembre 1991 portant approbation des statuts du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Borgou ;
- VU le Décret N° 91-301 du 31 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Développement Rural ;
- VU le Décret N° 92-63 du 10 Mars 1992 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique ;
- SUR rapport conjoint du Ministre du Développement Rural et du Ministre du Plan et de la Restructuration Economique ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Août 1992 ;

.../...

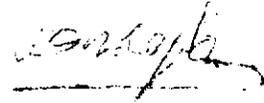
D E C R E T E :

Article 1er.- Sont approuvés le bilan et les comptes annexes de l'exercice clos au 30 Septembre 1991 du Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural du Borgou, tels qu'ils figurent en annexe à ce Décret.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 28 Août 1992

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



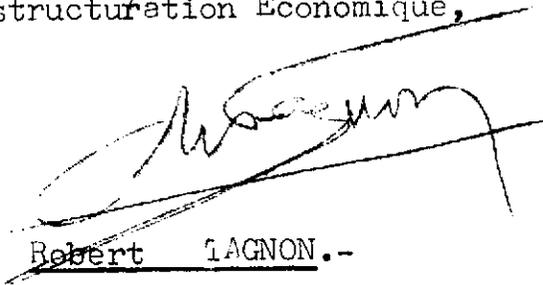
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Plan et de la
Restructuration Economique,



Robert LAGNON.-

Le Ministre du Développement
Rural,



Richard ADJAHO.-

Ministre intérimaire

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 4 MPRE 4 MDR 4 AUTRES MINISTRE-
RES 17 SGG 4 DE-DCF-DSDV-DTCP-DI 5 BN-DAN-INS E 3 GCONB-DLC-DOCT 3
UNB-FASJEP-ENA 3 CCIB 1 JORB 1.-